



Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel

Association Nature Nord Isère Lo Parvi Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2022

L'assemblée générale ordinaire a été organisée le 9 avril 2022 à 9h00 à la salle des fêtes de Trept. Les différents rapports (moral, d'activités et financier) ont été envoyés aux adhérents mi-mars par voie électronique ou postale.

Total d'adhérents à jour de cotisation le 31 décembre 2021 : 351
80 adhérents présents, 82 pouvoirs

Le quorum étant fixé à 117 il est atteint.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, approuve ce rapport.
Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve ce rapport financier et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus de la gestion de l'association aux membres du Conseil d'Administration.
Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2022 tel que présenté par le Conseil d'Administration, qui s'élève à 214 200 € et laisse apparaître un résultat équilibré.
Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité

Cinquième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'adopter pour 2023 le montant des cotisations annuelles suivantes :

- De soutien : à partir de 30 €
- Familiale : 25 €
- Individuelle : 20 €
- Spéciale : 7 €

Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité

Sixième résolution :

L'assemblée générale décide de nommer, conformément aux résultats du vote, aux postes d'administrateurs :

Sabine Geoffroy (reconduction)

Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité.

Henri-Denis Allagnat

Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité.

Joëlle Gardien

Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du nouveau volet stratégique « connaître » du projet associatif pour les années 2022-2031, approuve ce nouveau programme.

Nombre de voix pour : 162 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0
Cette résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de signer « l'appel du Rhône » afin de donner un statut juridique au fleuve Rhône.

Nombre de voix pour : 161 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 1

Cette résolution est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Procès-verbal établi le 9 avril 2022.

Pour l'Association Nature Nord Isère Lo Parvi

La Présidente

Murielle Gentaz

La Secrétaire adjointe

Sabine Geoffroy